

Charte Calandreta - Ensenhament laïc immersiu occitan

Traduction française de la version languedocienne, votée à l'AG de Limoux – 21/05/2005

Modifiée par l'AG de Carcassonne – 21/05/2017

Introduction

La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
La Convention internationale des droits des enfants ;
La Charte européenne des langues régionales et minoritaires ;
La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;
affirment le droit à la différence, le droit de chacun à s'exprimer dans sa langue d'origine, d'où est issu le droit à un enseignement dans cette langue.

C'est en référence à ces textes fondamentaux que Calandreta conduit son action d'enseignement en occitan, en développant un esprit de tolérance et de respect de la différence.

1. L'objectif

1.1. L'objectif de Calandreta est de transmettre la langue et la culture occitanes aux enfants en assurant leur scolarisation en occitan dès l'école maternelle. L'occitan enseigné dans une Calandreta est celui de sa zone dialectale. Chaque établissement Calandreta tient compte de la réalité de la pratique de la langue dans son environnement proche et participe aux actions en faveur de son épanouissement et de sa reconnaissance.

1.2. À Calandreta, des parents, des enseignants et des amis de la langue s'associent « pour faire école » en érigeant des établissements scolaires primaires et secondaires. Chaque établissement Calandreta est conduit par une association. La langue occitane a sa place dans la vie associative du mouvement Calandreta.

1.3. Calandreta construit, par l'immersion totale, les conditions d'un bilinguisme véritable dès l'école maternelle, pour donner à chaque enfant l'opportunité de bâtir de bonnes constructions cognitives. En élémentaire les calandrions apprennent à lire d'abord en occitan.

1.4. Ils cheminent vers les langues et les cultures romanes, et aussi toutes les autres, en s'appuyant sur l'occitan comme langue vertébrale.

1.5. Une mission des établissements secondaires Calandreta est de valoriser le bilinguisme des enfants qui viennent du primaire. Ce bilinguisme doit permettre de réussir le brevet spécial en occitan et d'arriver à un plurilinguisme en fin de 3ème qui sera poursuivi au lycée.

1.6. Calandreta prolonge l'immersion après le baccalauréat à l'établissement d'enseignement supérieur APRENE ¹.

2. S'associer pour faire école

2.1. Chaque établissement Calandreta est conduit par une association, déclarée dans le cadre de la loi de 1901. L'association Calandreta doit obtenir l'agrément de la Confédération Calandreta-Ensenhament laïc immersiu occitan (qui sera désignée par la suite comme confédération Calandreta ou confédération). L'association et l'équipe pédagogique sont garantes de la mise en œuvre de la Charte Calandreta.

2.2. Calandreta offre un service public d'enseignement en occitan dans des établissements laïques où l'enseignement est gratuit. Ce mouvement associatif est indépendant des organisations politiques, syndicales et religieuses. Pour mettre en œuvre son projet et pour le développer, Calandreta construit une collaboration effective entre les collectivités territoriales, les enseignants et les parents.

¹ *Établissement d'enseignement supérieur associatif fondé par la Confédération Calandreta en 1996 pour assurer la formation initiale des enseignants dans le cadre ouvert par le protocole d'accord signé avec l'État et selon les prescriptions de Calandreta.*

2.3. L'association agit en liaison avec la confédération Calandreta et les fédérations départementales et régionales désignées par la confédération.

2.4. Calandreta associe les volontés, les énergies et les compétences pour développer l'emploi de l'occitan comme langue d'usage pour toute la vie de l'école.

Calandreta souhaite que les parents de calandrons favorisent, dans la vie familiale, une ambiance propice à l'emploi quotidien de l'occitan. Pour cette raison, Calandreta s'engage à faciliter l'entrée de quiconque dans la langue et la culture occitanes².

2.5. L'association a une responsabilité par rapport au personnel qui travaille dans l'établissement, qu'elle en soit directement l'employeur ou non. Les enseignants payés par l'État le sont grâce à un contrat d'association signé entre l'État, l'établissement et la confédération Calandreta.

2.6. Au niveau administratif, l'association et le chef d'établissement décident ensemble et en concertation, même si ce dernier est l'interlocuteur de l'Éducation Nationale.

2.7. Dans chaque établissements Calandreta, les « rescambis » (rencontres – échanges) sont un lieu privilégié où partager le projet entre parents et enseignants. Le lieu d'élaboration du projet Calandreta est le congrès, tous les acteurs du mouvement y sont invités.

3. Immersion et Pédagogie

3.1. Dans chaque établissement Calandreta, l'occitan est langue enseignante et langue enseignée, tant à l'oral qu'à l'écrit. Calandreta emploie la méthode de l'immersion précoce à l'école maternelle³. En particulier, Calandreta constate qu'une langue renforce l'autre, et qu'il faut accorder aux enfants le temps nécessaire pour qu'ils construisent eux-mêmes leurs apprentissages.

3.2. A Calandreta, les apprentissages se font d'abord en occitan. Les enseignants font vivre les « palancas » (comparaisons conscientes de la langue). Le français entre progressivement en classe, après l'acquisition de la lecture en occitan, de façon individualisée. Il est enseigné au cycle 2, quand la lecture est bien engagée, en lien avec l'occitan et les autres langues romanes. Les cours de français sont intégrés aux cours de langue. Les heures de français en primaire sont planifiées ainsi chaque semaine : CE1 = 3 heures ; CE2 = 4 heures ; CM1 = 5 heures ; CM2 = 6 heures.

Calandreta choisit la graphie classique et les normes proposées par le Congrès permanent de la langue occitane (Conseil de la langue occitane)⁴.

3.3. La langue occitane est langue de culture : le projet pédagogique inclut la découverte de la culture occitane sous toutes ses formes et expressions. Les calandrons se familiarisent en classe, petit à petit, avec tout le domaine linguistique occitan, dans toutes ses variantes principales (tous ses grands dialectes).

3.4 Les programmes «Familles de langues» et «Musiques des langues» permettent de passer du bilinguisme au plurilinguisme. L'apprentissage d'une autre langue (autre que l'occitan et le français) peut démarrer à partir du CE1, et Calandreta préconise le suivi de ces programmes (Familles de Langues et Musiques des Langues) pour ce faire⁵. La comparaison des langues et l'éveil aux langues sont essentiels pour comprendre le monde.

3.5. Les enseignants fonctionnent en équipe pédagogique d'établissement, qui se réunit au moins une fois chaque semaine en « conseil ». Cette équipe prépare le projet d'école dans le cadre de la Charte

2 *Par exemple, elle favorise la tenue de « setmanièrs » à l'école (sessions hebdomadaires où les adultes peuvent se baigner dans la langue occitane de chez eux).*

3 *En référence à l'œuvre du professeur Jean Petit et aux recherches de Lambert et Taylor.*

4 *Calandreta choisit la norme classique pour enseigner les structures grammaticales et lexicales aux enfants, et comme outil de travail quotidien. Pour autant, Calandreta favorise l'accès des enfants aux œuvres littéraires et aux autres productions écrites dans la norme graphique dite mistralienne, dans un souci d'ouverture culturelle et de connaissance d'auteurs majeurs de notre littérature.*

5 *Au cas où un intervenant extérieur en est chargé, il doit rester en cohérence avec les pratiques pédagogiques des enseignants.*

Calandreta, et garantit autant la place de la langue dans l'établissement que l'orientation pédagogique dans les classes. Calandreta, avec les enseignants organisés en équipes pédagogiques et en partenariat avec l'établissement d'enseignement supérieur APRENE, développe une méthode de pédagogie singulière qui allie l'immersion linguistique, inspirée des travaux des psycholinguistes sur l'éducation bilingue en immersion précoce⁶, et une pédagogie active dans la continuité de Freinet et des apports de la Pédagogie Institutionnelle⁷.

3.6. Dans les classes, Calandreta encourage la mise en place d'institutions⁸ qui donnent la parole aux enfants, qui les rendent autonomes, qui règlent la vie des groupes et qui ouvrent la classe vers l'extérieur.

3.7. L'objectif est d'assurer une continuité de la maternelle jusqu'au lycée, et de donner du sens aux apprentissages. Les établissements Calandreta développent une pédagogie du sujet acteur dans un groupe, adaptée tant au premier qu'au second degré.

3.8. Le lieu d'élaboration du projet Calandreta est le congrès. Les enseignants y participent ainsi qu'aux réunions fédérales. Ils ont des représentants élus dans chaque institution Calandreta.

Les enseignants sont acteurs de leur formation initiale à APRENE et de leur formation continue avec le Centre de Formation Professionnelle Occitan (CFPO) de Beziers. Les enseignants respectent les instructions officielles de l'Éducation Nationale et le niveau scolaire des enfants doit être en conformité avec ces instructions. Dans les établissements Calandreta, le « Rescambi » est le lieu privilégié où partager le projet.

4. Action culturelle

4.1. Chaque établissement Calandreta anime une action culturelle occitane et se lie à la vie culturelle de son environnement. Calandreta estime qu'il faut redonner à certaines fêtes du calendrier annuel un contenu et une signification cohérente avec la culture occitane.

4.2. Ceci donne du sens à la langue pour les calandrins, encourage la Calandreta, renforce la convivialité et la cohésion, et permet de faire connaître et reconnaître Calandreta par la population et par les institutions. Pour conduire cette action, les associations Calandreta publient le calendrier annuel de leurs manifestations culturelles occitanes.

4.3. À chaque réunion de l'association, l'activité culturelle occitane a sa place parmi les questions du jour.

Conclusion

Cette Charte fixe les principes communs entre les établissements Calandreta affiliés à la Confédération Calandreta.

Pour pouvoir user du nom "Calandreta", une association doit obtenir et maintenir son affiliation à la Confédération, adhérer à la Charte, et en respecter autant les termes que l'esprit.

Les quatre aspects, l'associatif, le linguistique, le pédagogique et l'action culturelle occitane, ne peuvent pas se séparer : c'est la rencontre des quatre qui s'identifie sous le vocable «Calandreta».

⁶ Notamment Jean Petit et Gilbert Dalgalian.

⁷ Notamment de Celestin Freinet, Fernand Oury et René Laffitte.

⁸ Les "métiers", le "Conseil", le "Quoi de neuf", "l'auto-évaluation", les "ceintures de couleur", le "journal scolaire", la "correspondance scolaire", le "texte libre" avec le "choix de texte", le "marché" avec "la monnaie", sont des exemples de dispositifs institués en classe à Calandreta (cette liste n'est pas prescriptive).